

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°32 - 2022 relative au renouvellement de la chaire MATUR

Vu la charte portant cadre général des chaires partenariales de l'URCA,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de la chaire des Matériaux architecturés jusqu'au 31 décembre 2023.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	24	Contre	2	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Dossier chaire MATUR

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022